

surtout à la satisfaction des riverains du 15^{ème} arrondissement et de l'ensemble des arrondissements de Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur DELMAS, adjoint.

Monsieur DELMAS : Je voudrais remercier Monsieur pour le chantier de la rue Vaugirard qui a été très, très bien mené. Il n'y a jamais eu de problème. Cela a été très rapide et aujourd'hui, c'est très bien.

Une autre question sur les compteurs Linky, qui, paraît-il, si on les refuse, ensuite, dans le temps futur, seront obligatoirement installés et les personnes seront obligées de payer l'installation, ou, jusqu'à son installation, payer les personnes qui vont venir relever les compteurs. Est-ce vrai ?

Monsieur ETIENNE : Oui, puisque Linky s'inscrit quand même dans une loi. Aujourd'hui, le refus d'accès à la propriété privée est accepté, bien entendu, et respecté par ENEDIS. Il faut savoir que la pose du compteur Linky vient d'une loi de Transition Energétique pour laquelle ENEDIS a été mandatée pour effectuer la pose des compteurs Linky.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Oui, Monsieur RIGAUD, adjoint.

Monsieur RIGAUD : Mon témoignage s'adresse plutôt encore à ENEDIS. Si nous sommes là ce soir notamment par rapport à ces chantiers, c'est que les marges de progrès sont encore toujours importantes, Monsieur ETIENNE. Excusez-moi : je m'adresse encore à vous.

Nous constatons avec moult témoignages de riverains mécontents ou de courriers que nous recevons, que la gestion des chantiers est loin d'être satisfaisante. Votre société a du mal à informer les copropriétés, contrairement à ce que vous nous dites. L'information ne circule pas toujours très bien. Ensuite, il y a des effets d'annonces avec des dates de chantiers, avec une date de fin, qui ne sont pas forcément respectées. Il y a ensuite des tranchées encore sur des chantiers : pas plus tard qu'il y a 15 jours, il m'a été annoncé par exemple quelques tranchées rue Labrouste qui devaient être comblées et qui ne le sont toujours pas.

Ensuite, ce qui est assez troublant est qu'effectivement, il existe toujours un écart entre le comblement des tranchées et la remise en place de l'asphalte. Or,

tout à l'heure, vous nous parliez de personnes à mobilité réduite et de tout l'intérêt que vous avez pour ces personnes : je ne comprends pas que l'on puisse retirer les barrières de chantiers alors même que l'asphalte n'a pas été remis en place. Vous créez de ce fait des obstacles insidieux qui peuvent contribuer à faire tomber des gens qui auraient des difficultés de vue ou tout simplement de cheminement et nous nous retrouvons avec des trottoirs sans asphalte, avec des arêtes vives qui vont rester là pendant un mois, deux mois, trois mois. Je comprends mieux les difficultés que nous avons.

Je suis moi-même intervenu auprès de vos services expliquant ou redoutant cette organisation au pied de la clinique Labrouste où je voyais des personnes sortir de la clinique non pas avec des déambulateurs mais avec des cannes anglaises et je trouvais quand même « fort de café » de constater une installation qui n'était pas satisfaisante et qui perdurait.

Manifestement, des marges de progrès existent. Vous nous dites qu'il s'agit d'un nouveau métier que vous découvrez. Nous aimerions être rassurés et j'imagine que les associations dans la salle, tout autant.

Monsieur le Maire : Monsieur ETIENNE

Monsieur ETIENNE : Pour parler effectivement du chantier au niveau de la clinique Labrouste - pour y avoir été personnellement à plusieurs reprises - le chantier ENEDIS en lui-même était tenu et respectait ce qui avait été annoncé lors des réunions police et voirie sur place. En revanche, le chantier qui pouvait être en face, notamment au niveau de la clinique et ce qui a généré surtout les vrais problèmes, c'était le stationnement, j'ai envie de dire anarchique, des ambulances auprès de la clinique. Nous avons donc essayé d'être très rapides sur cette partie là.

D'ailleurs, nous avons anticipé certaines choses et cette partie du chantier avait été traitée, justement dans la période juillet-août et notamment août. Il s'agissait de la partie où il y avait le moins de riverains possibles dans le secteur. Maintenant, comme je l'expliquais tout à l'heure, nous avons deux chantiers de longueur quasiment identiques de deux fois deux kilomètres et demi. Nous essayons de gérer ces difficultés en essayant de traiter toutes les zones qui sont un peu compliquées sur des périodes où le moins de personnes sont dans la

rue, c'est-à-dire soit des périodes scolaires, soit pendant l'été. Mais l'ensemble du chantier ne peut pas être réalisé sur ces périodes.

Concernant les réfections de trottoirs, le règlement de voirie nous autorise, quatre semaines après la réalisation des travaux, à effectuer l'asphalte. Comme vous avez pu le voir, ce type de chantier demande quand même une grande organisation et nous ne pouvons pas, tout de suite derrière le remblaiement définitif de la fouille, réaliser la pose du béton qui est une phase pour laquelle nous sommes obligés de laisser sécher avant de pouvoir mettre l'asphalte. C'est pour cela que nous avons des périodes qui sont, généralement d'une à deux semaines où notre béton de structure est réalisé avec un petit décalage de deux centimètres et demi qui correspond à l'épaisseur de l'asphalte. Effectivement, sur une période, nous pouvons avoir quatre semaines après la réfection de sols.

Monsieur le Maire : Autre question ? Oui, Monsieur Claude DARGENT, Conseiller de Paris.

Monsieur DARGENT : Merci Monsieur le Maire. Pour dire d'abord que je partage tout à fait l'esprit qui anime la question posée au nom du CICA par Madame BEAUDEAU. Je crois qu'effectivement, nous devons, par rapport au service public, et aux services publics locaux, être exigeants, non pas comme nous le disons parfois, parce que ces services publics sont en situation de monopole, parce qu'ils ne le seront jamais et ils le seront probablement de moins en moins, mais parce qu'ils ont des relations directes avec nos concitoyens et que nous devons, de ce point de vue là, être porteurs d'une demande forte.

Deux remarques simplement : la première sur la question des déplacements. Il faut être exigeant en la matière. J'ai bien entendu ce que disait Monsieur RENE-BAZIN sur la raison pour laquelle certains bus s'arrêtent et ne vont pas à leur terminus. Il reste que cela est exaspérant. C'est exaspérant parce qu'effectivement, justement pour les raisons que vous évoquiez, il s'agit en général d'un bus que nous avons attendu longtemps et, de plus, il se trouve qu'il ne va pas jusqu'au bout.

Nous pouvons d'abord espérer que le fait que ce soit désormais la ville qui ait repris la maîtrise sur les questions de contraventions permette des améliorations par rapport aux incivilités que vous évoquez. Une remarque quand même : il m'arrive quand même assez régulièrement de prendre des bus dans d'autres

villes, dans des villes étrangères. Ce genre d'épisodes est rarissime. Je n'ai même pas d'exemples de mémoire. Il me semble qu'un mode d'organisation du travail est peut-être à imaginer, qui éviterait aux usagers ce genre de mésaventures.

Le deuxième point - vous ne l'avez pas évoqué Madame BEAUDEAU mais Monsieur le Maire l'a évoqué - est la question du centre médical Viala qui fait partie de nos services publics de proximité. Je voulais juste vous dire qu'indépendamment des pistes qui ont été évoquées par Monsieur GOUJON tout à l'heure, la piste de la SemPariSeine continue à être évoquée, à être étudiée.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT, nous vous demandons de parler plus près du micro.

Monsieur DARGENT : Et que la possibilité d'implanter le centre médical dans les locaux de la SemPariSeine reste une possibilité, dans des anciens locaux aujourd'hui dévolus au parking. C'est techniquement possible (ce n'était pas sûr avant). La question qui est étudiée maintenant est de savoir si c'est financièrement soutenable pour un centre médical. Cela continue donc.

Monsieur le Maire : Merci de cette information complémentaire. D'autres élus souhaitent-ils s'exprimer ? Sinon, je passe la parole aussitôt aux associations présentes dans la salle qui souhaiteraient s'exprimer. Je pense qu'il y a un micro quelque part. Juste avant, il y a peut-être des réponses à Monsieur DARGENT, excusez-moi.

Monsieur RENE-BAZIN : Pour répondre à Madame GATEL et Monsieur DARGENT : j'ai parlé de ce qui n'allait pas et effectivement, nous sommes tous exaspérés. Nous essayons de travailler sur les conditions de circulation. Effectivement, nous travaillons beaucoup avec la Préfecture de Police et avec la Ville de Paris, puisque la Ville de Paris a récupéré la responsabilité de la circulation sur une partie des voiries parisiennes. Il y en a encore une partie qui est sous la responsabilité de la Préfecture de Police et une autre sous la responsabilité de la Ville.

Nous travaillons donc avec les deux équipes qui ont, de plus, intégré des unités de vidéo-verbalisation, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, les personnes qui vont dans les couloirs de bus sans y être autorisés, qui stationnent sur des arrêts de bus (ce qui est extrêmement agaçant puisque le bus ne peut pas venir faire son accès) et

ses dysfonctionnements, sont aujourd'hui vidéo-verbalisés. Nous travaillons avec la Préfecture de Police et la Ville de Paris sur nos points noirs de circulation, pour leur donner les points noirs de circulation, pour faire en sorte qu'ils puissent agir avec les caméras qui existent du plan de vidéo-protection de Paris, pour qu'ils puissent se focaliser sur les points les plus durs.

C'est l'un des éléments mais cela ne fait pas tout, car les gens changent. Ce ne sont pas toujours les mêmes qui passent dans ces endroits et le temps qu'ils reçoivent l'amende, peut-être l'ont-ils encore fait un certain nombre de fois. L'idée est aussi de travailler sur des aspects de communication. Il existe aussi un travail avec la Ville et la préfecture de Police, pour essayer de mettre des panneaux qui indiquent clairement que s'engager dans un carrefour, c'est interdit ; prendre un couloir de bus, c'est interdit. Et qu'il est possible de prendre 135 euros d'amende en commettant ce genre d'infractions et que c'est vidéo-verbalisé, et que c'est surveillé, etc.

Nous allons donc essayer de mettre en œuvre conjointement tous les moyens possibles, tout ce qui est fait par la ville, par Ile-de-France Mobilité, pour que les aménagements pour le bus soient respectés et que, là où aujourd'hui, nous mettons des moyens dans des bus qui sont pris dans les embouteillages, qui ne sont pas efficaces, que les moyens soient mis pour que les bus circulent, plutôt qu'ils ne soient à l'arrêt et que nous puissions en voir plus dans les rues. C'est effectivement l'un des aspects.

Sur l'accessibilité, je ne peux que partager le constat fait par Monsieur le Maire. Il faut conjointement que nous nous y engagions. Aujourd'hui, un peu plus de 500 escaliers mécaniques dans Paris sont à la montée et la descente. Nous essayons de poursuivre l'aménagement. Nous faisons des classements des dénivelés pour essayer de voir quels sont les dénivelés les plus importants. Après, nous ne pouvons pas en mettre partout, parce que, pour un point de sécurité, quand un escalier mécanique est en maintenance, il est fermé, donc il ne rentre pas dans les calculs d'évacuation d'une station. Pour des questions de sécurité, il faut que nous puissions évacuer les stations. Dans des endroits, nous pouvons nous dire : *« ce serait vraiment simple d'en mettre un »*. Mais si, en mettant un escalier mécanique, cela réduit et provoque des goulets d'étranglement, nous ne pouvons donc pas les mettre, car cela contraint l'évacuation de la station. Voilà des éléments de sécurité ou techniques qui font que nous avons du mal parfois à en

déployer, mais je vous assure que les équipes regardent et essaient de trouver des solutions.

Monsieur le Maire : Bien, maintenant la parole est aux associations dans la salle. Je vois une main qui se lève. On vous apporte le micro. C'est Monsieur DESNIEZ. Allez-y.

Monsieur DESNIEZ : Je voudrais aborder le problème de la proximité. Elle est parfois paradoxale. On critique le fait que le PIMS et le PAD soient excentrés. Quand on discute avec les agents, c'est un point fort de ce service, car les personnes qui viennent voir les services sont en plein désarroi et ne souhaitent pas être vues. Au point que ces services desservent également des citoyens des communes voisines puisqu'ils sont excentrés de leur commune. C'est un point fort.

La notion de proximité, c'est savoir aussi qui consulter quand le service ne fonctionne plus. Là, le citoyen est toujours dans une impasse. Je prendrai l'exemple de la RATP qui, un jour, a installé des nouveaux abribus. Elle s'est trompée et en a retiré un, mais, entre temps, elle avait retiré aussi un banc. Ce banc était fondamental car trois bus s'arrêtaient à cet endroit. Le citoyen est dans l'incapacité de dire : « *Vous vous êtes trompés : comment peut-on rétablir le service ?* ». Ce n'est pas la peine.

Alors, maintenant, je voudrais aussi m'adresser à la RATP. Nous avons participé à toutes les consultations sur le trajet des bus à savoir : la première réunion, non pas dans la gare Montparnasse, mais dans le gymnase du Général Mouchotte ; la deuxième était la présentation par Madame Valérie PECRESSE du programme. Après cette consultation, nous remarquons des modifications qui ont été faites sans l'avis des citoyens. Et nous ne savons pas qui a décidé.

Je vais vous prendre un exemple : il n'y a plus de bus qui font l'aller et le retour devant l'Hôpital NECKER. Quand on prend ces bus et que l'on voit combien les familles sont en désarroi quand leurs enfants sont malades, on va leur dire : « *non, ce n'est pas devant l'hôpital, mais c'est derrière l'hôpital* ». En Conseil de quartier, Monsieur le Maire nous a bien fait remarquer que jamais cet hôpital ne s'ouvrirait sur Vaugirard, mais uniquement le personnel. Je voudrais donc savoir qui l'a décidé, puisque la consultation n'a jamais évoqué ces points. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous allons prendre un groupe de questions. Attendez Madame BEAUDEAU. Non, Madame BEAUDEAU.

Madame BEAUDEAU : Est-ce que je peux dire que pour la ligne 30, le problème se pose : qui va décider des arrêts de la ligne 30 dans le quartier de Beaugrenelle ?

Monsieur le Maire : C'est noté par la RATP. Nous prenons donc un groupe de questions, pour que ce soit plus synthétique. Monsieur avait levé la main, tout au bout. Je vous vois à peine, mais je vous vois lever la main.

Monsieur le Maire : C'est Monsieur MOREL alors, ADB 15

Monsieur MOREL : ADB 15. Monsieur DARGENT tout à l'heure a manifesté son exaspération à propos de certaines choses. En ce qui concerne la RATP, je voudrais dire que les gens sont assez déçus et très, très mécontents du projet de faire passer l'extension de la ligne numéro 30 sous la dalle de Beaugrenelle où se trouvent déjà en permanence des cars de touristes moteurs allumés etc., avec la pollution que cela entraîne, ainsi que le bruit. Pour faire court, la SNCF qui n'est pas là pourrait être félicitée d'avoir finalement mis un ascenseur au bout du quai de la station RER C Javel - à moins que ce ne soit la RATP, je ne sais pas.

Ensuite, en ce qui concerne la circulation dont la RATP s'est plainte, je voudrais juste donner un exemple et Monsieur le Maire, je vous ai envoyé une photo prise de ma fenêtre, où l'on voit un chantier sur le quai de Grenelle au bout de la rue du Théâtre. Il doit faire à peu près 100 ou 150 mètres de long. Il est vide depuis deux, trois, quatre, cinq, peut-être six semaines. Il ne se passe rien. Cela crée donc un goulot d'étranglement de la circulation. Cela fait du bruit : cela fait de la pollution. C'est une gestion vraiment absolument lamentable.

A cet égard, dans les services publics, il est toujours question d'usagers et je crois qu'avec l'inventivité actuelle en matière de vocabulaire, nous pourrions trouver un terme qui rappelle un peu aux agents des services publics qu'ils sont payés avec nos impôts. Cela me paraît utile. Cela change les mentalités.

Je regrette que rien n'ait été évoqué - peut-être par manque de temps - en ce qui concerne la CPCU qui n'applique pas aux usagers, à ses clients - ses clients obligés puisqu'ils sont en situation de monopole - la réduction à 5,5% de la TVA écologique.

Enfin - et j'en aurai terminé - je suis aussi surpris que le PPRI, ne soit absolument pas évoqué. Monsieur le Maire, vous aviez réuni à peu près tout le monde, avec beaucoup de difficultés dirais-je, il y a, je pense, un an, un an et demi. Et malheureusement, il ne se passe absolument rien dans ce domaine. Nous sommes toujours sous la menace d'une inondation. Il faut savoir que dans le quartier de Beaugrenelle, les tours seront inhabitables durant deux ou trois ans environ. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur au fond.

Monsieur DANG-TRAN : Bonsoir. Emmanuel DANG-TRAN, Comité de défense Beaugrenelle. Je suis à la fois très content que cette réunion ait lieu et pour l'instant très frustré des réponses, notamment de la Ville de Paris et d'un certain nombre des entreprises publiques que nous avons interpellées dans nos questions et dans nos interpellations qui ont été reprises. Dans l'ordre qui n'est peut-être pas juste - parce que je vais arriver à ce qui m'énerve le plus à la fin.

Sur la question de l'énergie, sur la question EDF, là, nous avons une réponse sur une préoccupation qui n'est pas celle du 15^{ème} mais qui est très largement partagée, à savoir le refus des compteurs Linky pour l'intrusion qu'ils représentent sur notre vie privée et pour le coût inacceptable qu'ils représentent. Là, je remercie le représentant d'ENEDIS : nous avons une réponse qui est que la décision est de nous l'imposer de toute façon.

Mais là où nous n'avons pas toute la réponse, c'est sur le fait que les sous-traitants privés ont une politique d'intrusion contre la vie privée des uns et des autres. Là, j'attends une position d'une part d'ENEDIS, donc d'EDF, et après, que soit précisée, accentuée la position de la Mairie du 15^{ème} et de la Mairie de Paris pour permettre aux citoyens de s'opposer à cette opération qui est, sur tous les points, inacceptable et qui n'a aucun lien avec le service public, qui est une opération qui est nuisible pour les usagers et qui prépare des sources de profits supplémentaires pour les futurs repreneurs exploitants de l'énergie électrique. Sur la question électrique, je vous remercie de votre réponse. Elle n'est pas satisfaisante.

Sur la question que nous avons posée sur les pannes d'électricité, il n'y a pas de réponse. Quand vous dites qu'il reste 200 agents entre le boulevard de Grenelle et la rue du Laos, c'est très bien, mais il y en avait 1 300 en 2000, lorsque je suis

arrivé dans le 15^{ème}. Le chiffre de 200 sur 1 300 explique que quand il y a une tranchée et une panne, cela n'est pas réparé, comme cela s'est passé rue Castagnou au 225, où des pannes ont eu lieu, les unes après les autres, avec des pannes très longues (jusqu'à plusieurs heures). Heureusement que les agents d'ENEDIS sont arrivés mais ils étaient en sous-nombre et ils nous l'ont expliqué. Voilà sur la question liée à l'énergie.

Le but de cette réunion, je pense et c'est vraiment le sens dans lequel nous l'avons préparée, est qu'il y ait aussi un engagement de la part des élus, soit pour intervenir directement, quand ils sont décisionnaires, soit pour peser sur les décisions ou sur les entreprises. Je vois qu'il y a un début sur plusieurs sujets : il faut que nous allions plus loin.

Sur la question transports, j'ai un peu l'impression d'entendre de la langue de bois totale. J'étais chez mes parents ce week-end et je suis tombé sur un livre de BOILEAU. De plus, j'ai pris la satire numéro 6 et sur *You Tube*, vous l'avez, dite par Louis de FUNES. Elle parle des encombrements de Paris. Je crois que c'est au XVII^e siècle. Vous pourriez nous répéter - et nous nous serions plus amusés - les encombrements de Paris. Si les bus ne fonctionnent pas, que nous les attendons 30 ou 40 minutes, pour le 62 et le 95, vous n'allez pas nous ressortir les encombrements de Paris du XVII^e ou du XVIII^e siècle.

Le problème est que les bus ne sont pas entretenus, qu'ils tombent en panne. Ce n'est pas n'importe qui, qui nous le dit : ce sont les machinistes ; ce sont les ouvriers quand il en reste, puisqu'à Croix-Nivert, de 160 ouvriers, il en reste 39. Les bus ne sont donc pas entretenus ; ils sont entretenus après. Il est fait appel à des boîtes privées pour les réparer après coup. Ils se retrouvent donc les uns à côté des autres. Je viens de la gare Montparnasse : j'ai attendu 24 minutes le bus 95. Vous avez là une réponse qui est de la langue de bois.

La demande que nous faisons, est qu'il y ait des personnels pour un entretien régulier - et notamment ici dans le 15^{ème} à la Croix-Nivert. D'autre part, votre réponse sur la régulation est techniquement exacte et donc je vous donne la réponse - vous l'avez aussi : c'est un échec total. Cet échec et la régulation centralisée ont pour but la privatisation et il aboutit à un désordre total sur toutes les lignes. Si la RATP n'entend pas le message, c'est qu'elle a décidé d'aller, comme Madame BEAUDEAU l'a dit, faire tourner des bus à Johannesburg

mais pas à Paris, parce que le P dans RATP n'a pas l'air d'être pour Paris pour votre entreprise ou en tout cas dans votre idée, qui n'est pas la nôtre ni celle des agents de la RATP.

Sur cette question là, une question très précise a été aussi posée, qui concerne en particulier Madame l'adjointe à la Maire de Paris, à savoir la question de la suite de la Traverse Brancion-Commerce. L'incompétence est totale, d'une boîte qui a voulu prendre le marché pour « faire bien ». Je ne sais pas pourquoi la Ville de Paris a choisi le privé. La municipalité de Paris, c'est peut-être assez logique. C'est à un privé qui ne fonctionne pas.

Je ne parle pas pour le représentant de la RATP spécialement, mais par rapport à ce que représente la RATP comme service public et ses agents : pourquoi ne pas prendre l'expertise, la compétence des agents de la RATP, machinistes, ouvriers telles qu'elles se manifestent notamment au dépôt de Croix-Nivert ? Il y a un choix qui va être reposé tout de suite. Les élections municipales arrivent. La Traverse n'a pas rempli entièrement ses missions. Pourquoi aujourd'hui, avec la RATP, publique, nous n'arriverions pas à ce que cette Traverse remplisse effectivement les missions qui nous avaient été promises et qui avaient été un sujet assez disproportionné par rapport à la campagne municipale de 2014 ? Disproportionné mais quand on voit que cela ne donne à peu près rien, est-ce que nous allons continuer maintenant ? Il existe, je pense, une volonté qui peut-être très largement partagée, que les choses changent et s'améliorent sur cette question là.

Je termine par La Poste, parce que là, je trouve que les réponses sont affligeantes.

Monsieur le Maire : Rien ne va.

Monsieur DANG-TRAN : Non. C'est terrible Monsieur GOUJON.

Monsieur le Maire : Allez-y. C'est déprimant.

Monsieur DANG-TRAN : Je sais. Je suis désolé.

Monsieur le Maire : Après le week-end que nous avons passé... Je plaisante. Allez-y. Vous avez raison, allez-y.

Monsieur DANG-TRAN : Merci. Sur la question de La Poste, je pense que nous assistons là à un discours publicitaire de votre part. Je suis désolé de vous le dire. Il ne correspond en rien aux réalités. Il ne correspond pas à la règle de trois que nous voudrions apprendre à l'école. Vous nous expliquez que nous passons de 11 millions à 9 millions de plis et puis, que dans le même temps, la moitié des emplois est supprimée. Maintenant, il y a un problème pour la distribution. Vous nous expliquez que de moins en moins de gens se trouvent dans les bureaux de Poste : c'est pour cela que celui de Montparnasse est supprimé. Mais puisqu'il y a de moins en moins de personnes, de l'activité est enlevée aux bureaux de Poste pour la donner aux supermarchés.

Votre logique, Madame, est strictement incompréhensible. Je sais que ce n'est pas la vôtre : c'est celle que vous êtes amenée à répéter avec une explication vidéo qui n'est pas très concluante. Nous rencontrons donc là une impasse. Ce n'est pas contre vous spécialement, mais il existe un attachement très fort au service public postal. Il existe une volonté de La Poste, non pas de nous faire aimer La Poste, mais de nous faire fuir La Poste, lorsque nous avons des urgences, des choses à envoyer en papier, parce que tout le monde n'a pas le même accès. Il y a un atout énorme à la visite 6 jours sur 7 de quelqu'un physiquement. Pour certains, il s'agit de langue de bois, mais pas pour nous. Une fois que cela sera mort, nous le regretterons. Nous sommes, dans le 15^{ème} comme ailleurs, décidés à la maintenir.

Il n'y a pas là eu de langue de bois mais un engagement : j'ai bien noté et vraiment avec précision, l'engagement qu'aucun bureau de poste ne sera supprimé d'ici le 31 décembre 2018. Alors, nous avons donc un mois tranquille.

Monsieur le Maire : Non, pas de manifestation dans le public s'il vous plait, même si effectivement, cette intervention est très savoureuse. Nous avons, il est vrai, bien ressenti votre amour du service public, que vous avez exprimé avec beaucoup de passion et votre insatisfaction, si j'ai bien compris, dans les réponses qui vous étaient apportées. Il existe encore un petit déficit d'explications qu'il faudra combler, je pense, pour les différentes administrations qui ont été citées.

Je demande donc vraiment à chaque administration de bien noter les questions précisément pour y répondre le plus précisément possible également. Qui a le micro ?

Madame MORTAGNE : Moi.

Monsieur le Maire : Madame MORTAGNE, allez-y.

Madame MORTAGNE : Merci. En ce qui concerne La Poste, elle a de nombreuses plaintes boulevard Pasteur et boulevard de Vaugirard. Les riverains portent plainte contre X, parce que des sociétés ont des clés qui ouvrent toutes les boîtes aux lettres et mettent des colis dans les boîtes aux lettres, mais ils ouvrent toutes les boîtes aux lettres avec une clé. Or, il y a des vols, beaucoup de vols (vols de carnets de chèques). Quand on veut se plaindre à La Poste, La Poste dit : « nous n'avons aucun recours dans la mesure où ce sont des sociétés privées. Nous ne les connaissons pas ». Il s'agit là d'un réel problème, parce que Pasteur et Vaugirard ont ce grave problème. Je ne sais pas comment La Poste peut le résoudre.

Monsieur le Maire : Merci. Qui prend la parole ? Nous prenons une ou deux questions avant de répondre à cette première série. Monsieur.

Un intervenant : Bonsoir Monsieur le Maire. Je voulais faire un commentaire au sujet de Linky. Monsieur ETIENNE en a parlé. Je trouve qu'il a eu beaucoup de courage, pour ne pas utiliser un autre mot, de dire que c'était un courant qui ne portait pas préjudice à la santé. Un courant porteur en ligne de 60 000 Hertz, cela m'étonnerait qu'il ne soit pas nuisible pour la santé, compte tenu de plus que toute l'installation de l'appartement devient émettrice d'ondes électromagnétiques. Cela me semble beaucoup. Je voudrais voir ou connaître le rapport que vous avez cité, dans lequel il est dit que ces ondes n'étaient pas nuisibles. Elles sont classées par l'Organisation Mondiale de la Santé en type 2, possiblement cancérigène, comme le tabac ou autres choses similaires.

Monsieur le Maire : Merci. Une autre question derrière.

Un intervenant : Bonjour. Je suis un particulier. Et j'ai des inquiétudes concernant ma santé, puisque j'ai les mêmes informations que le Monsieur qui s'est exprimé tout de suite concernant ENEDIS et le compteur Linky. Le fabricant des compteurs Linky a indiqué que les rayonnements ne se limitaient

pas au compteur. Ils figuraient tout le long de l'installation électrique. Ce rayonnement a été classé cancérigène par le Centre International de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS. Alors, je voudrais savoir : est-ce que, si on veut protéger sa santé, si on veut protéger la santé des personnes qui nous entourent, nous allons être punis, nous devons payer plus cher ? Est-ce que notre droit à la santé, là, est respecté ? Merci.

Monsieur le Maire : Nous allons peut-être répondre. Il y aura ensuite une autre série de questions, sauf si c'est pour le Linky, parce que nous allons prendre toutes les questions Linky, du coup.

Un intervenant : Bonsoir Messieurs Dames. Merci Monsieur le Maire de m'avoir répondu et de m'avoir envoyé le courrier que vous aviez adressé à Monsieur MONLOUBOU. Je cite la phrase que je veux que tout le monde entende - c'est notre Maire qui écrivait et qui parle, le 11 avril à Monsieur MONLOUBOU Philippe, Président du directoire d'ENEDIS, votre patron Monsieur : « *Je vous invite donc Monsieur MONLOUBOU à respecter la volonté des habitants du 15^{ème}, qui ne souhaitent pas être équipés d'un compteur Linky pour le moment* ». Merci, Monsieur le Maire, d'avoir écrit cela.

Et je remercie aussi Monsieur Eric SALOMON de l'EDR, qui est directeur régional d'ENEDIS à Paris qui a répondu à Monsieur le Maire, il y a exactement six mois. J'ai une question pour vous Monsieur le Maire : êtes-vous encore propriétaire des compteurs électriques, s'entend ? Je vous lis la réponse, simplement la phrase intéressante et ma question qui va venir pour le représentant d'ENEDIS, parce que Monsieur SALOMON, dans sa grande sagesse, écrivait qu'il était : « *tout à fait conscient de la détresse exprimée par certains Parisiens pour les graves difficultés de santé qui pourraient se poser* ». Il confirmait qu'ENEDIS agit effectivement avec « *bienveillance et coopération en prenant en compte les préoccupations exprimées* ».

Ma question, qui découle de la lettre de Monsieur SALOMON pour le Monsieur d'ENEDIS est : quand vos clients demanderont en toute honnêteté et en toute transparence le retrait de Linky qui leur poserait problème, certificat à l'appui d'électro sensibilité par exemple et dans l'esprit de notre Maire qui voulait prendre la défense des personnes qui sont fragilisées, peut-être dans leur tête mais aussi dans leur corps, est-ce que vous assurerez le service du public de

retirer les Linky pour ces quelques personnes ? Parce que cela ne sera pas dans vos objectifs : vous n'avez pas 35 millions de compteurs à remplacer ; vous en avez 28. 7 millions de Français qui pourraient y prétendre. Merci.

Monsieur le Maire : Encore Linky ? Madame.

Une intervenante : Bonjour. Excusez-moi, je ne suis pas très à l'aise pour prendre la parole en public. Est-ce que l'on m'entend bien ?

Monsieur le Maire : Il faut que vous parliez très près du micro.

Une intervenante : Je vous ai envoyé un courrier, il y a quelques semaines, précisant que je refusais le compteur Linky, pour deux raisons, puisque je multiplie les handicaps : je suis électro-sensible et j'ai des problèmes cardiaques. Vous m'avez invitée aujourd'hui. J'avais préparé tout un réquisitoire. Je vous l'enverrai pour courrier, parce que franchement, je suis un peu hallucinée par ce que j'ai entendu. Je préfère vous envoyer les documents avec de nombreuses choses qui indiquent que nous avons vraiment de quoi nous inquiéter. Merci.

Monsieur le Maire : Et Madame au fond ? Pour le Linky. Nous allons prendre toutes les questions sur le Linky.

Une intervenante : Je fais partie des collectifs anti-Linky de Paris-Ile-de-France et en même temps j'ai refusé les compteurs Linky aussi bien dans mon appartement à Paris que dans le Lot et je fais partie également des Français qui, via le cabinet Expressia, attaquent ENEDIS, assignation à comparaître en référé pour justement tous les problèmes liés au compteur Linky, en sachant qu'ENEDIS a l'obligation de le poser, puisqu'il a été créé pour cela, mais aucun citoyen français n'a l'obligation de l'accepter. De plus, au niveau européen, des pays n'ont bien sûr pas du tout fait cette installation.

Je signale également qu'au bout de huit incendies, les compteurs Linky ont été arrêtés dans une région au Canada alors qu'en France, actuellement, vous en êtes pratiquement à plus de 1 000 incendies recensés liés aux compteurs Linky. Ce que je trouve extrêmement grave, c'est que les sous-traitants d'ENEDIS qui sont embauchés sur Le Bon Coin qui sont à peine formés en trois semaines, posent des compteurs sans avoir leur CAP d'électricien et sans avoir du tout les assurances, que le CAP d'électricien donne.

Nous avons le système électrique français, qui jette 35 millions de compteurs en bon état qui ont entre 60 et 80 années d'existence possibles, contre des compteurs qui sont électroniques et qui ne sont pas du tout adaptés également pour être posés sur les systèmes électriques existant actuellement chez les gens. Les gens n'ont pas 15 000 euros pour blinder leur installation électrique pour que CPL n'irradie pas. Les poseurs d'ENEDIS sont de véritables voyous : dans le 13^{ème} arrondissement actuellement, des gens portent plainte, parce que Solution 30 attaque tout le monde et agresse. Des gens sont vraiment harcelés. C'est pareil dans toute la France. Là, franchement, il faut arrêter, parce que c'est vraiment une agression et un harcèlement de la population et un mensonge collectif.

Je peux donc vous dire que beaucoup d'avocats actuellement sont en train de travailler contre ENEDIS, parce qu'il y a un gros abus de pouvoir et que les politiques doivent nous défendre.

Monsieur le Maire : Dernière personne.

Un intervenant : Oui également sur le CPL, Monsieur le Maire. Trois petites questions : une première sur le Courant Porteur en Ligne qui a déjà été évoqué. ENEDIS répond souvent qu'il y a seulement une ou deux consultations qui ont lieu dans la nuit pour récupérer les données et que donc, finalement, ce n'est pas beaucoup. Nous apprenons en fait en regardant un peu que des signaux sont régulièrement envoyés pour vérifier l'état de l'installation (environ toutes les dix minutes). Par ailleurs, chaque compteur étant relié à un concentrateur qui dessert plusieurs centaines de compteurs, passent dans les installations des particuliers les réponses envoyées par l'ensemble des Linky. Ce qui veut dire que l'exposition est permanente ou quasi-permanente et pas du tout limitée à deux brefs envois pendant la nuit. C'était ma première question : pouvez-vous me confirmer cela ? Qu'en est-il ?

Deuxième question : la question du retrait des compteurs, pour les personnes électro-sensibles. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que, si on vous en fait la demande, avec un certificat, ENEDIS procède au retrait ? Je crois savoir qu'une décision de justice a d'ailleurs été prise en ce sens également.

Troisième et dernière question : j'aurais voulu savoir si vous pouvez nous expliquer comment se fait le déploiement du compteur dans le 15^{ème}

arrondissement. Est-ce une approche par secteur ou vous faites quartier par quartier, d'une part ? Et, d'autre part, s'il s'agit d'une approche par secteur, est-ce qu'il est possible de savoir quel est le calendrier de déploiement au sein du 15^{ème} et pas avec le grand déploiement sur deux ans que vous présentez sur votre site ?

Monsieur le Maire : Merci, voilà une série de questions importantes. Nous traiterons l'affaire Linky, évidemment, mais, dans l'ordre, nous allons peut-être répondre sur les questions concernant la ville. Madame LEVIEUX, vous avez sans doute noté : il était question du PIMS, du PAD, éventuellement d'autres choses.

Je voudrais juste dire, pour ma part, que nous n'évoquons pas, pour répondre à la question d'un intervenant, le PPRI qui est un sujet aussi lourd, qui doit réunir beaucoup d'administrations. Nous avons fait d'ailleurs un Conseil d'arrondissement CICA uniquement sur ce seul sujet avec tous les responsables et les partenaires. Nous avons fait effectivement une autre réunion, voilà à peu près un an. Vous avez eu raison de le souligner. Ne croyez pas que rien ne s'est passé dans les coulisses. En tout cas, puisque j'ai eu l'occasion au Conseil de Paris et puis aussi dans diverses réunions à la Métropole du Grand Paris notamment d'évoquer ce sujet.

Plusieurs choses : il a déjà été fait un budget qui est consacré depuis peu au traitement des inondations, qui est la question GEMAPI qui est la ressource des eaux, etc., dans les bassins fluviaux. La Métropole du Grand Paris est aujourd'hui compétente pour traiter ces sujets (notamment d'inondations) et elle a décidé de débloquer une somme de plusieurs dizaines de millions au moins pour cette année pour commencer les études du cinquième bassin réservoir de la Bassée qui doit coûter quand même la bagatelle de 500 ou 600 millions d'euros et sur la création d'un premier casier, qui coûterait une centaine de millions d'euros. Les études sont commencées. D'ailleurs une petite contribution de taxe va être votée et a été votée d'ailleurs pour l'ensemble des ressortissants de la Métropole, de 0,16 centimes je crois par foyer fiscal pour permettre la mise en place de cette étude sur ce barrage réservoir. C'est la première fois que ces études sont lancées.

Deuxièmement, un exercice de simulation de la crue est prévu le 11 décembre prochain dans le 15^{ème} arrondissement. C'est le 15^{ème} qui a été choisi à ma

demande après discussion avec la Mairie de Paris et la Préfecture de Police parce que notre arrondissement sera le plus touché en cas de crue centennale. Cet exercice, dit « Sequana », le 11 décembre, est piloté par la Préfecture de Police avec bien sûr toutes les administrations qui étaient présentes d'ailleurs lors de notre réunion du CICA consacrée à la crue centennale (la Mairie de Paris, ENEDIS, l'APHP, la RATP, la CPCU, France Télévisions, la Zone de Défense, la Préfecture de région, l'Hôpital Européen Georges Pompidou, etc.).

Evidemment, les choses ne vont pas assez vite, mais néanmoins, les choses avancent. Il faut qu'elles avancent vite, étant donné que la crue centennale n'est pas une crue qui se produit tous les 100 ans, mais qui a chaque année, une chance sur 100 de se produire, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. C'est la raison pour laquelle nous n'évoquerons pas ce soir ce sujet, mais je voulais vous donner quand même ces quelques informations parce qu'un certain nombre d'entre vous, avec l'association de Madame BEAUDEAU, venez du front de Seine. Madame LEVIEUX.

Madame LEVIEUX : Dans un premier temps, permettez-moi de rebondir sur l'exercice auquel vous faisiez référence dans la mesure où il va impliquer un très grand nombre de services municipaux de la Ville de Paris et de la Mairie du 15^{ème} autour de la Direction générale des services : la DVD, DPE, la DJS, la DPS, la DEV et le CASVP. Il y a vraiment une forte implication évidemment pour travailler au mieux dans l'anticipation de ce phénomène comme vous dites, qui peut arriver. Il faut se tenir prêt à cette fameuse crue.

Je crois qu'un point a été évoqué : il s'agit de la situation de PAD. Je remercie le monsieur qui est intervenu à ce sujet je crois pour saluer le travail qui est fait par l'équipe du PAD. Je rappelle que c'est une association qui est retenue pour les PAD. Il y en a cinq sur le territoire parisien. Dans le 15^{ème}, c'est le CASP-Arapej qui est l'association qui gère ce dispositif qui rencontre un public de près de 19 000 personnes je crois en 2017.

Monsieur le Maire : C'est le Point d'Accès au Droit.

Madame LEVIEUX : Oui, le Point d'Accès au Droit. Pardonnez-moi. A force d'ingurgiter des sigles ces dernières semaines, j'en oublie de parler correctement. Vous avez souligné la problématique de la localisation. Il est vrai qu'afin qu'il puisse trouver le public-cible, l'endroit où il doit être implanté (où

peut-être il doit rester) est vraiment une vraie question qui doit être prise en compte. Mais je sais que Monsieur le Maire souhaite en tous les cas renforcer les offres sur son territoire et notamment près de la Mairie dans le cadre du bâtiment suite au départ du Tribunal.

Les dispositifs d'offres d'accès au droit s'inscrivent dans un maillage : il y a les réseaux d'accès au droit ; il y a le soutien. Sur cela, je vais porter une délibération au prochain Conseil de Paris sur le soutien que nous apportons à l'ordre des avocats du Barreau de Paris qui font aussi des permanences en mairies d'arrondissement. Il existe donc tout un dispositif. Je pense qu'il y a de quoi travailler pour renforcer cette offre au sein du 15^{ème} arrondissement et des habitants du 15^{ème} arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Votre demande reste néanmoins posée. Maintenant, peut-être la RATP peut-elle évoquer les questions notamment sur la ligne 30, mais pas seulement.

Monsieur RENE-BAZIN : Je vais effectivement prendre dans l'ordre sur le sujet de la proximité et le sujet des abribus, tout de suite, pour apporter une réponse. Les abribus sont installés par la Ville de Paris, en tout cas par Decaux dans le cadre d'un contrat à la Ville de Paris. La RATP est utilisatrice des abribus ; elle n'est pas gestionnaire des abribus.

Pour la proximité de la RATP, vous pouvez dans chaque station de métro, si vous voyez quelque chose, le signaler à l'agent qui le reportera à qui de droit. Si vous voyez dans une station de métro un dysfonctionnement, l'agent passera une dépêche pour que la maintenance intervienne le plus vite possible ou que les services de propreté interviennent. Les agents sont à votre disposition pour cela. Dans les abribus, les points d'arrêts de bus ou les autobus, il existe aussi des éléments, des points de contact et des numéros de téléphone ou des mails sur lesquels nous vous répondons. Mais, en tout cas, les abribus, ce n'est pas la RATP.

Sur la question du Grand Paris des bus, il n'y a plus de bus qui sont devant l'Hôpital Necker. Pourquoi la ligne, etc. ? Le décisionnaire sur le Grand Paris des bus est Ile-de-France Mobilité. Elle est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France. C'est l'autorité organisatrice qui décide des tracés, qui décide de l'offre que l'on met dessus. Elle fait cela en concertation avec la Ville de Paris et la RATP. C'est donc Ile-de-France Mobilité qui décide de ces éléments là.

Sur la question des arrêts et de la ligne 30, cela rejoint aussi peut-être la question de la proximité des services publics dont il a été question. Une de mes collaboratrices était au Conseil de quartier jeudi soir où un débat a eu lieu sur ce sujet. Je ne sais pas si nous refaisons le débat. En tout cas, là-dessus, ce choix sur les arrêts est coordonné aussi entre Ile-de-France Mobilité, la RATP et la Ville. On ne peut pas mettre les arrêts n'importe où, parce qu'il y a des questions de réseaux en-dessous, des questions d'inter-arrêts qu'il faut essayer de respecter. Après, des réunions ont lieu avec la Ville de Paris, qui sont coordonnées avec l'ensemble des concessionnaires pour voir où il est possible de positionner les arrêts. Voilà la réponse que je pouvais apporter. Je ne reviendrai pas sur toutes les autres questions. Si Monsieur considère que ce n'est pas précis, etc., je le laisse.

Monsieur le Maire : Bref. Peut-être maintenant ENEDIS qui va devoir répondre aux nombreuses questions, notamment sur le compteur Linky. Bon courage donc. Vous avez la parole.

Monsieur ETIENNE : Merci Monsieur le Maire. Si vous permettez, je vais laisser mon collègue, Monsieur MONDOLONI qui a des meilleures connaissances que moi sur le compteur Linky, répondre aux questions.

Monsieur le Maire : Monsieur MONDOLONI est appelé à la barre.

Monsieur MONDOLONI : Vous noterez que mon collègue me laisse les réponses les plus sympathiques. Non, mais lui connaît mieux les sujets de réseaux et moi un peu plus le sujet du compteur Linky.

Monsieur le Maire : Parlez un peu plus près du micro.

Monsieur MONDOLONI : J'ai noté les questions. Je ne suis pas sûr de toutes les avoir notées dans l'ordre. La première question concernait le rapport de Linky et de la santé, la question des ondes. En la matière, que les choses soient claires : ENEDIS est une entreprise publique en charge d'une mission de service public par ailleurs. Ce n'est pas quelque chose de nouveau : nous en sommes à la septième génération de compteurs depuis la naissance de l'électricité au début du siècle dernier. Pour autant la mise en place d'un tel dispositif de comptage n'est pas faite à l'initiative seule d'ENEDIS et sans contrôle.

Pour ce qui est des ondes électromagnétiques, évidemment, c'est l'ANSES qui s'est prononcée sur l'innocuité ou non de l'installation de ce nouveau compteur et les rapports de l'ANSES concluent à l'innocuité totale de l'installation du compteur Linky, à l'innocuité totale du dispositif CPL qui a été retenu. Donc, en la matière, ENEDIS n'a pas d'autres analyses que celles des autorités administratives indépendantes qui la contrôlent et qui évaluent les dispositifs qu'elle met en place.

Sur la mission des sous-traitants en matière de pose, là, encore une fois, le discours d'ENEDIS est parfaitement clair. Les consignes sont passées auprès de nos prestataires de pose : tout ce qui s'apparenterait à de la pose forcée, à de l'intrusion sur les propriétés privées n'est pas admissible. Il a été clairement passé des consignes à nos prestataires pour que le respect de la propriété privée soit constaté et évidemment, si le compteur se trouve derrière votre porte d'entrée et que vous ne donnez pas accès à l'entrée librement au poseur, évidemment, il ne sera pas procédé de force à la pose de votre compteur derrière votre porte d'entrée dans votre domicile.

Pour autant, il y avait une question qui disait : « *le compteur est-il obligatoire ?* » Oui, le compteur est obligatoire. Mais pourquoi est-il obligatoire ? Pas par la volonté d'ENEDIS. Il est obligatoire parce qu'il est prévu par une directive européenne, par la loi et par décret. ENEDIS n'est que l'exécutant de cette volonté légale et normative.

Peut-être un autre point aussi sur le devenir des compteurs qui sont déposés. Ils sont recyclés. ENEDIS a passé des marchés avec des entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire et les compteurs sont recyclés. Certaines pièces sont recyclées ; d'autres sont favorisées dans différentes filières. Ce sont des marchés qui sont passés pour Paris au niveau de l'Ile-de-France avec des entreprises d'insertion qui avaient la capacité de stocker tous les compteurs déposés pour ensuite les démanteler et puis les recycler.

Peut-être également la question sur : quel était le mode de déploiement de Linky dans le 15^{ème} arrondissement ? Paris est découpé en neuf marchés de pose qui sont attribués à des entreprises prestataires qui effectuent la pose. La pose se fait quartier par quartier en fonction des postes de distribution. Je n'ai pas le planning précis du déploiement. Généralement, le planning est donné par

arrondissement, en semestre de pose. Je n'ai pas le cas précis pour le 15^{ème} arrondissement. Je suis navré. Mais je pourrais tout à fait le communiquer à la Mairie. Je crois qu'il est disponible sur le site Internet d'ENEDIS avec le créneau de début et de fin de pose.

Autre question qui a été posée : celle de la formation des sous-traitants. Evidemment qu'il existe une formation des sous-traitants. Ils sont à la fois formés et habilités pour intervenir à proximité des ouvrages du réseau public de distribution. Il s'agit encore une fois d'une obligation normative qui s'impose à nous et avec laquelle il n'est pas question évidemment de transiger.

Question qui a été posée de façon complémentaire : qu'en est-il des électro-hypersensibles ? Evidemment l'électro-sensibilité n'est pas un cas qui permet de s'abstraire de l'obligation de pose. Pour autant, la démarche que nous avons mise en place est celle d'un dialogue et pour les cas particulièrement spécifiques, nous avons au plan national une cellule de médiation qui prend contact individuellement avec toutes les personnes qui en font la demande, qui ont justifié d'un cas particulier. Ensuite, les choses se font de gré à gré, dans un dialogue et dans le cadre d'une concertation. Evidemment, il ne s'agit pas d'être complètement indifférent et de ne pas considérer les cas particuliers. C'est d'ailleurs l'esprit que rappelait Eric SALOMON dans le courrier que vous citiez. Peut-être donner deux chiffres : à Paris, il existe actuellement 300 000 compteurs Linky en fonctionnement. Au plan national, 14 millions de compteurs Linky ont été déployés sur les 35 millions qu'évoquait Monsieur.

J'avais noté aussi deux autres questions qui étaient du ressort d'ENEDIS, Monsieur le Maire sur les coupures qui avaient été constatées notamment cet été. L'indicateur pour mesurer la qualité de fourniture en France est le critère B. Mon collègue l'évoquait : c'est le temps moyen annuel de coupure constatée par habitant. En France, en moyenne, il est de 70 minutes. A Paris en 2017, il était de 13,8 minutes. Nous avons à Paris un réseau dont la qualité de fourniture est l'une des meilleures au monde. Pour donner un exemple, pour les Jeux Olympiques, nous avons été affrontés Los Angeles. A Los Angeles, le temps moyen de coupure est de 25 minutes. A Paris, il est de 13,8 minutes.

Autre exemple, cet été, il y a eu une indisponibilité d'un câble très haute tension qui alimentait la gare Montparnasse. Tous nos concitoyens de la première

couronne ont eu des coupures longues et importantes avec nécessité de déployer des groupes électrogènes. A Paris, du fait de la structure particulière du réseau, en « double dérivation » (c'est-à-dire que tous les points sont alimentés par deux câbles différents), nous avons eu des coupures qui ont duré de l'ordre de six à dix minutes. Nous pouvons demander à n'importe quelle personne qui habite en province : lors d'une tempête ou en cas de chutes de neige qui surviennent et qui sont fréquentes, à Paris, le réseau 100% souterrain nous prémunit de ce type d'incident. Mais, évidemment, la contrepartie est que quand il est nécessaire de dépanner, il faut ouvrir une fouille sur le trottoir : cela entraîne des travaux. C'est un petit peu plus long et un petit peu plus gênant.

Autre question que j'avais notée aussi sur les effectifs : le chiffre de 1 300 qu'évoquait Monsieur, correspond à l'ensemble des agents de tout Paris. A Paris, effectivement, à la Direction régionale de Paris, se trouvent 1 300 agents. Sur le site de Grenelle, l'agence d'exploitation, qui gère à peu près le quart sud ouest de Paris, 200 agents y sont positionnés. Ils font de l'exploitation, du dépannage de réseau. Ils font aussi de la relation Grands Comptes et assurent aussi les permanences téléphoniques sur les plateaux téléphoniques puisque, là encore, il y a une spécificité qui est qu'ENEDIS a fait le choix de plateaux téléphoniques qui sont au plus proches des consommateurs. Dans Paris Intramuros, je pense que très peu d'entreprises font ce choix. Je crois avoir noté toutes les questions Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Sur Linky, peut-être que Franck LEFEVRE qui est Conseiller de Paris, délégué auprès de moi pour la voirie, qui suit ce sujet à la Mairie du 15^{ème}, veut ajouter deux ou trois choses. S'il le souhaite.

Monsieur LEFEVRE : Il existe de nombreuses interrogations. On ne peut pas porter un débat ici sur la nocivité. C'est très compliqué. En revanche, je pense qu'il serait peut-être bon, au regard d'un certain nombre d'interrogations, si je puis me permettre, que vous amélioriez votre communication sur le sujet. Je ne suis pas habilité ici à dire si c'est bon ou si c'est mauvais. En revanche, je pense qu'il y a nécessité d'expliquer et de mieux expliquer les revendications que vous entendez et que vous avez entendues là ce soir. Avec le Maire du 15^{ème}, nous les recevons par écrit et le nombre de saisines démontre, à l'évidence qu'il y a un besoin d'explication. Voilà le message que je peux vous faire passer.

Après, j'ai bien entendu votre message sur le fait que le compteur était conforme aux normes existantes. Il n'en reste pas moins qu'une inquiétude relativement importante existe. Je pense qu'il faut y répondre. Je vous remercie Monsieur.

Monsieur le Maire : Oui et je crois même qu'il faut aller plus loin. C'est sûr que quand il est dit que nous ne sommes pas obligés d'accepter le compteur Linky, mais qu'il faut quand même payer, là, se trouve quand même une contradiction qui n'est pas acceptable. Je pense que ce système n'est pas viable. Il n'est pas possible d'agir comme cela. Si les gens refusent le compteur, il n'est pas possible de les faire payer après. Cela ne me paraît pas être une bonne politique. Il existe une problématique. Il est dommage que nous n'ayons ce débat que maintenant alors que cela fait un bon moment que l'on équipe le 15^{ème} et Paris, ainsi que le pays, mais je pense, effectivement, que des choses méritent quand même d'être revues largement. Nous allons prendre peut-être une deuxième série de questions. Oui, excusez-moi, j'ai oublié La Poste. Merci de me rappeler à mes devoirs. La Poste doit maintenant répondre.

Monsieur HENICKER : J'avais une première question qui concernait les tournées mixtes. Effectivement, je confirme qu'en décembre 2017, nous avons bien créé une tournée mixte, avec huit facteurs, 16 tournées, avec une livraison le matin et une livraison l'après-midi. Je voudrais rappeler simplement qu'il s'agit d'un choix de la branche courrier national. Il s'agit d'un modèle économique qui a été choisi. Nous le mettons en place ; nous le déployons sur les centres. Je confirme également que le déploiement va continuer jusqu'en 2023, date à laquelle nous devrions être à 80, 85% de déploiement en mixte.

Bien évidemment, il y a des tournées le matin, des tournées l'après-midi. Le matin, nous privilégions les commerces puisqu'effectivement, il y a du courrier un peu particulier, du courrier de gestion, pour ces personnes là. L'après-midi, nous faisons les immeubles.

La question numéro 2 était sur les emplois. Je confirme : c'est bien 30% d'emplois supprimés en plus de 10 ans et non pas 50. Je confirme également le 6 jours sur 7 qui n'est pas remis en question et qui ne le sera pas.

Sur la dernière question qui concerne les malversations et les boîtes aux lettres. Je suis désolé ; je n'ai jamais été informé. N'hésitez pas à me solliciter. Mais je

n'ai jamais entendu parler de cette affaire Boulevard Pasteur. Et, croyez-moi, lorsque des incivilités de ce type là ont lieu, je vais personnellement déposer plainte au commissariat.

Madame Faranti MCHINDA : Je vais juste donner quelques éléments par rapport au réseau. J'ai bien pris note des remarques de Monsieur et du fait que les réponses n'étaient pas satisfaisantes ; j'en suis désolée. Nous avons voulu être synthétiques, mais il est vrai que les réorganisations ne sont pas juste liées à la baisse de fréquentation. Cela est lié à beaucoup d'éléments.

Juste à titre d'exemple, des bureaux de poste dans Paris ont perdu plus de 25% de fréquentation en deux ans. Ce sont donc des bureaux avec très peu de fréquentation, avec les charges que nous connaissons sur Paris, avec de moins en moins de volume. Ce sont donc des bureaux qu'il est très difficile à conserver. La Poste rend des missions de services publics, pour autant il faut trouver un équilibre et en ce moment, cet équilibre est sensible. Cela nous oblige à revoir l'organisation de notre réseau, mais, j'insiste, en respectant le contrat de présence postale. Si nous regardons sur les cinq dernières années, nous sommes toujours au niveau national, à 17 000 points de contact.

J'ai bien pris note de la remarque de tout à l'heure : je ne peux pas, d'un point de vue local, m'avancer sur le nombre de bureaux qui sera conservé en 2020, tout simplement parce que cela dépend de l'activité et cela va également dépendre des contraintes que vit La Poste actuellement. Je ne peux pas m'avancer sur un horizon d'un an, deux ans sur la pérennité des bureaux de poste.

Un point important que nous n'avons pas donné tout à l'heure : c'est que cet équilibre sert aussi à investir. Sur le 15^{ème}, deux bureaux de poste ont été rénovés depuis 2017 : Paris-Lourmel et Paris-Vouillé. Pour ces deux bureaux, le budget est de 563 000 euros. Cette réorganisation permet donc aussi l'amélioration des bureaux de Poste classiques. Des travaux de modernisation ont été faits sur Lourmel, de plus de 270 000 euros.

Monsieur le Maire : Attendez. Vous pourrez reprendre la parole les uns les autres. Laissez des responsables d'exprimer. Continuez Madame.

Madame Faranti MCHINDA : Je voudrais juste terminer, puisqu'avant les questions, nous avons été sollicités aussi par rapport aux partenariats et

effectivement, dans les magasins, les caissiers ont une surcharge de travail. Cela a été constaté, ainsi que, parfois, des manques de formation. Nous avons fait ce constat aussi et nous sommes tout à fait d'accord avec vous. C'est pour cela que nous travaillons actuellement avec les enseignes pour qu'ils renforcent leur formation d'agents. Nous faisons aussi - ce que je disais tout à l'heure - de l'animation dans les points de contact pour les aider.

Un point important : ces enseignes, qui ont signé des conventions nationales avec nous, se sont engagées. Nous les rappelons donc aussi à leurs obligations, à savoir faire en sorte qu'il y ait assez d'effectifs pour rendre le service La Poste. Cela appartient à l'enseigne. Nous travaillons avec elles en ce moment pour justement améliorer cela.

Monsieur le Maire : Merci de ces réponses, même si elles ne satisfont pas forcément toutes les questionneurs. Elles apportent néanmoins des éléments d'information. Je vais passer la parole de nouveau à la salle pour de nouvelles questions. Pas forcément toujours les mêmes, mais je crois qu'il y a une nouvelle salve de questions sur Linky. Allez-y. Cela fonctionne, vous pouvez parler.

Un intervenant : C'est au sujet de ce qu'a dit le Monsieur qui a remplacé Monsieur ETIENNE, à propos de la directive européenne. Il n'y a aucune norme européenne qui impose l'utilisation de compteurs communicants. Aucune. Cette information que vous avez donnée est fautive. C'est certain. Il y a une norme européenne qui oblige les gens à prendre conscience et à respecter les normes ou la façon d'économiser de l'énergie, mais pas d'installer des compteurs communicants, parce qu'avec des compteurs actuels, ces normes sont déjà respectées. De plus, j'ai des amis qui ont dû partir de chez eux, parce qu'ils ne pouvaient pas dormir, à cause des ondes. Ne dites pas que ce sont des ondes qui ne provoquent pas des effets.

Monsieur le Maire : Merci. S'il y a des questions sur le Linky, profitons-en encore pour poser des questions. Madame, le Linky ?

Une intervenante : Oui. Bonsoir. Les compteurs sont la propriété de la Mairie. Ils ne sont pas la propriété d'EDF.

Monsieur le Maire : Certainement pas de la Mairie d'arrondissement, qui n'est propriétaire de rien, la pauvre.

Une intervenante : Ils n'appartiennent pas en tout cas, à EDF.

Monsieur le Maire : Peut-être qu'ENEDIS va nous répondre. Continuez votre question. La Ville de Paris est propriétaire des compteurs. Pouvez-vous continuer s'il vous plait ?

Une intervenante : ENEDIS n'a pas d'assurance non plus pour la pose. Et nous, nous ne sommes pas couverts, non plus par nos assurances. La pose est légale mais n'est pas obligatoire, puisque nous pouvons nous y opposer. Nous aimerions bien que nos oppositions soient prises en compte, parce qu'il y a toujours des sous-traitants qui n'arrêtent pas de venir. Nous en sommes au cinquième. Nous les avons interceptés. Mais nous avons beau mettre notre courrier sur les compteurs quand nous ne sommes pas là, ils s'en fichent. Ils n'arrêtent pas de nous dire : « *de toute façon, vous les aurez* ».

Monsieur le Maire : Vous voulez dire que quand vous avez exprimé un refus, les sous-traitants reviennent quand même plusieurs fois.

Une intervenantes : Tout l'immeuble. Ils n'arrêtent pas. Ils n'arrêtent pas de nous dire : « *de toute façon, vous les aurez* ». Nous sommes en démocratie. C'est anticonstitutionnel de nous les imposer si nous ne le voulons pas. Nous aimerions être entendus.

Quant aux assurances, j'aimerais bien savoir ce qu'il en est, puisque vous n'êtes pas assurés, quant à la pose et nos assurances ne nous couvrent pas non plus.

Monsieur le Maire : Nous repasserons la parole à Monsieur ETIENNE. Une autre question au fond sur Linky, puis nous allons peut-être passer aussi à d'autres sujets. Madame BEAUDEAU va parler après. Si personne ne prend la parole, allez-y Madame BEAUDEAU.

Madame BEAUDEAU : Merci Monsieur le Maire. C'est à propos des Linky. Premièrement, je crois bien savoir que c'est la Ville de Paris qui est propriétaire des compteurs. Donc, ce que nous pouvons reprocher à la Ville de Paris, c'est de ne pas avoir été plus ferme au moment où se sont présentés des vœux en délibération au Conseil de Paris - des vœux qui disaient que la Ville de Paris aurait dû s'opposer à ces changements de compteurs, puisqu'elle en était propriétaire. Nous avons pu nous féliciter de débats au cours desquels les choses étaient plus ou moins abordées. Il n'empêche que la Ville de Paris aurait pu être

plus ferme et nous aider nous, les usagers d'EDF (et d'ENEDIS maintenant) à pouvoir s'opposer comme la loi - et je le redis - nous le permet.

Où je suis très inquiète maintenant, c'est que j'ai entendu parler tout à l'heure de sanctions financières. De quelles sanctions s'agit-il ? Parce que vous allez nous conduire à retirer les uns et les autres les prélèvements sur nos comptes bancaires ou postaux des consommations et de quittances d'ENEDIS. S'il doit y avoir sanction financière, nous serons automatiquement prélevés et il sera très difficile de pouvoir ensuite retrouver notre argent. Qu'en est-il donc des sanctions financières ?

D'autre part, Madame vient d'aborder une question fondamentale, à savoir le harcèlement qui a été fait sur les usagers d'électricité. Je peux citer le cas de la Tour Keller, où un grand nombre de personnes avait écrit en s'opposant aux changements de compteurs, avec copies à vous, Monsieur le Maire, et aussi à Madame HIDALGO (lettres recommandées avec accusé de réception). Or, à plusieurs reprises, les poseurs de compteurs sont venus et s'y sont pris de telle façon que certaines fois, les choses en sont presque arrivées aux mains. Je confirme qu'il n'y a eu aucune sérénité alors que Monsieur SALOMON écrivait dans une lettre que tout cela devait se faire dans l'échange et la sérénité. Je m'inscris en faux sur ce qui a été écrit dans cette lettre. Cela ne s'est pas fait dans la sérénité ; cela ne s'est pas fait dans l'échange et pas dans la tranquillité du tout. Je vous demande donc aujourd'hui de cesser d'obliger les gens à accepter le changement de compteur.

Deuxièmement, je vous demande aujourd'hui de bien nous dire qu'il n'y aura pas de sanctions financières, parce que ce qui a été dit tout à l'heure est extrêmement grave et je vous demande de demander à la Ville de Paris de nous aider beaucoup plus dans les conflits qui se sont ouverts avec ENEDIS.

Monsieur le Maire : Merci. Une dernière question Linky derrière.

Un intervenant : Juste pour demander deux précisions. D'abord, vous nous avez parlé de la procédure de retrait. Est-ce que vous pouvez nous dire précisément quelle est cette procédure de retrait pour les personnes électro-sensibles, comment elle fonctionne et à qui il faut s'adresser ? Voilà pour le premier point.

Deuxième point, sur le déploiement dans Paris : j'ai regardé sur le site d'ENEDIS. Il est juste indiqué pour le 15^{ème}, entre mai 2019 et octobre 2021. Est-il possible d'avoir accessible quelque chose de plus précis et plus sectorisé ? Cela paraîtrait assez logique.

Une dernière petite question sur le plan technique, puisque c'est le CPL qui semble poser problème, beaucoup plus que le rayonnement émis par le compteur lui-même : dans des pays européens, le compteur intelligent a été déployé avec un filtre dans le compteur qui permet de filtrer le passage du courant porteur à l'intérieur des appartements. Le compteur peut donc envoyer une information ; il n'y a pas de problème. En revanche, il n'entre pas dans l'appartement. Pourquoi ENEDIS n'a pas fait le choix d'installer ces filtres qui vous auraient permis d'avoir à la fois l'information que vous souhaitiez sur la consommation sans imposer aux particuliers d'avoir le passage du courant dans leur appartement ?

Monsieur le Maire : Bien. Peut-être allons-nous donner la parole à Monsieur ETIENNE puisque toutes les questions concernaient Linky. Allez-y Monsieur ETIENNE.

Monsieur ETIENNE : Monsieur MONDOLONI.

Monsieur MONDOLONI : Ce n'est pas une question, mais je donne quand même la connaissance que j'ai du sujet. La directive européenne qui régit le déploiement du compteur. C'est une directive européenne de 2006 qui s'appelle 2006-32-CE de mémoire et qui prévoit qu'à horizon 2020, 80% du comptage européen soit communicant et ceci dans une perspective d'économie d'énergie, puisqu'il faut rappeler que l'origine et la justification du déploiement du compteur communicant, c'est une meilleure connaissance de ces consommations et une meilleure maîtrise de celles-ci. C'est un peu le principe de la jauge d'essence : quand on voit descendre la jauge d'essence - surtout en ce moment - on a tendance à avoir une conduite plus souple. C'est un peu le même principe : si on sait mieux ce qu'on consomme et combien, on sera alors davantage sensible au fait de réduire sa consommation plutôt que d'avoir un relevé tous les six mois, qui en fait une régularisation parfois un peu douloureuse.

Sur la question des ondes, je n'ai rien d'autre à ajouter que le fait qu'effectivement, je le répète, nous nous appuyons sur des rapports de l'ANSES pour évaluer la nocivité ou non des dispositifs que nous mettons en œuvre. Je n'ai

pas d'éléments complémentaires à rajouter. Peut-être, en lien avec la dernière question qui vient d'être posée sur le filtre CPL. Il s'applique sur la partie privative de l'installation en aval du compteur. Chacun est libre d'en installer un, mais à l'heure actuelle, les mesures qui ont été opérées par des instituts indépendants, dans les installations privatives des maisons ou appartements équipés d'un compteur Linky ne distinguent pas de différences de champ électromagnétique avec le compteur précédent. Ces constats sont faits.

Sur la question posée de savoir de qui le compteur est-il la propriété, les compteurs, comme l'ensemble du réseau public de distribution en France, sont la propriété des collectivités territoriales, en l'espèce, des communes qui en ont délégué l'exploitation, la maintenance et le développement à ENEDIS, par voie de contrats de concession. C'est le cas à Paris.

En matière d'assurance, je saisis mal la question. Je veux dire que le déploiement de ce compteur s'inscrit dans le même cadre que n'importe quel ouvrage du réseau de distribution. ENEDIS est bien sûr assuré pour l'ensemble des activités qu'il opère. Il assume donc toutes ses responsabilités.

Sur la question : « *la pose du compteur est-elle obligatoire ?* ». Oui, la pose du compteur est obligatoire. Pour autant, quand j'entends que les choses en sont presque arrivées aux mains, effectivement, cela signifie que quelque chose se passe mal. Je suis tout à fait preneur de la remontée de l'adresse où l'entreprise de pose a manifestement insisté et n'a pas suivi les voies et moyens pour accéder de façon qualifiée normale aux locaux de pose. Il s'agit d'un changement de compteur : c'est quelque chose de marginal qui ne doit pas susciter de réactions de cette nature.

Peut-être un point sur la question qui a été posée de l'existence d'une sanction financière : non, il n'y a pas de sanction financière prévue, lorsque le compteur n'est pas posé. De toute façon, le changement du compteur est neutre pour le consommateur. Il n'apparaît pas sur la facture d'électricité. Il n'y a pas de sanctions financières associées au fait de ne pas avoir le compteur posé. Chacun doit avoir ici en tête un élément : ENEDIS n'est pas maître de la tarification de ses prestations ou de la tarification de l'acheminement de l'électricité. C'est la commission de régulation de l'énergie qui est une autorité administrative indépendante avec des membres indépendants qui statue sur le prix de

l'acheminement et sur le prix des prestations facturées par ENEDIS. ENEDIS n'est donc pas du tout partie prenante de ces enjeux là et de ces décisions là. En l'espèce, je le répète, il n'y a pas de sanctions financières qui s'appliquent, à l'occasion d'un compteur qui ne serait pas posé.

La question suivante m'a été posée : « *existe-t-il une procédure de retrait pour les personnes électro-hypersensibles ?* » Non, puisque le refus n'est pas qualifié. Pour autant, c'est ce que je répète, pour les personnes qui éprouvent des difficultés à l'occasion de la pose de leur compteur, une cellule de médiation nationale est en place et apporte des réponses personnalisées et suit les cas de façon individualisée.

Dernière question sur le calendrier de déploiement dans le 15^{ème} arrondissement : je n'ai pas d'éléments plus précis que ceux que vous avez indiqués, mai 2019 à octobre 2021. Pour autant, avant que le compteur soit déployé à une adresse et chez un particulier, un courrier de prévenance est adressé au moins 45 jours avant qui vous permet de savoir à quelle date vous serez concernés par le changement de compteur. Voilà pour ce qui me concerne, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. A moins que Franck LEFEVRE souhaite s'exprimer, nous allons reprendre une série de questions dans la salle sur d'autres points. Madame, au premier rang.

Une intervenante : Est-ce que nous allons vers une privatisation d'ENEDIS ?

Monsieur le Maire : La question est claire. Brutale même. D'accord. Ensuite, Madame.

Une intervenante : Précisez, au niveau des assurances : s'il y a le feu, êtes-vous assurés ? Nous ne le sommes pas, par nos assurances.

Monsieur le Maire : Nous poserons la question à ENEDIS tout à l'heure. D'autres questions dans la salle ?

Un intervenant : Je suis désolé, ce n'est pas une question Linky.

Monsieur le Maire : Nous ne vous voyons pas. Oui, Monsieur MOREUIL Justement.

Monsieur MOREUIL : Ce n'est pas une question Linky. Nous parlons de services publics de proximité. Je voudrais juste noter que le Budget participatif pour lequel nos projets ont été lauréats en 2015 et 2016, va probablement aboutir à un coup de peinture plus quelques luminaires, disons en février ou mars, je ne sais plus. Je trouve donc que cette mise en œuvre est extrêmement lente, partielle. Je ne sais même pas quand la chaussée sera faite. Les gens sont donc extrêmement déçus. Merci.

Monsieur le Maire : C'est un point particulier. Allez-y Monsieur sur un autre sujet que Linky.

Monsieur MOREUIL : Une question qui n'a pas eu de réponse, notamment pour Madame l'adjointe à la Maire de Paris sur la Traverse Brancion-Commerce, aussi des élus du 15^{ème}. Est-ce que vous partagez le constat que B.E. Green est insatisfaisant ? Dans ce cas là, est-ce que vous comptez confier le service à un autre opérateur ? Et, à notre avis, si possible, la RATP a une petite expérience, en tout cas, les agents, dans la gestion du service public de proximité.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rappelé que nous n'avions pas répondu à la question. Nous allons le faire. Monsieur.

Monsieur MOREUIL : Merci par avance pour le service du public, le plus proche possible avec l'esprit. « *La lettre tue, l'esprit vivifie* » disaient les anciens et je terminerai sans traduire : *Vox populi, vox dei*. Merci.

Monsieur le Maire : Nous avons compris. Autre question, intervention ? Nous allons répondre à ces quelques questions en commençant par une question cruciale : la privatisation d'ENEDIS.

Monsieur ETIENNE : Mon spectre de compétence n'est pas là. En la matière, sauf à disposer d'une boule de cristal, je n'ai aucune information, sauf celles que chacun peut lire dans la presse. Et, de ce que j'en sais, sans être plus informé, c'est que ce n'est pas un projet à l'ordre du jour.

La deuxième question qui a été posée sur les incendies et l'assurance, la première réponse que je tiens à apporter c'est que le dispositif de comptage Linky n'a, ni plus, ni moins, le même risque d'incendie que le compteur précédent, que son prédécesseur encore, c'est-à-dire que dans un compteur, ce qui peut éventuellement conduire à un échauffement, c'est un mauvais serrage des

conducteurs qui alimentent le compteur. C'est un peu technique. En tout état de cause, ENEDIS, hier, comme aujourd'hui, comme demain, fait face à ses responsabilités quelle que soit l'hypothèse ou le sinistre qui peut survenir. Evidemment, tout un chacun est fondé, à un moment venu, à faire valoir ses droits auprès de la justice française et ENEDIS répond de ses actes comme n'importe quelle personne morale, qui plus est une entreprise publique à capitaux publics. Il n'y a, sur ce point, aucune inquiétude à formuler, à mon sens.

Monsieur le Maire : Peut-être aussi en profiter pour répondre sur les assurances.

Monsieur ETIENNE: Pour moi, cela est consécutif.

Monsieur le Maire : Sur la question qui n'a rien à voir avec le sujet, Monsieur MOREUIL mais la parole est libre, vous avez bien fait de la poser. De toute façon, ici, nous parlons de tout. Mais nous y avons consacré deux heures d'un Conseil de quartier la semaine dernière. Nous avons bien saisi votre préoccupation. Je me suis d'ailleurs fait l'écho dès ce matin à mon retour ici au bureau de l'expression de mécontentement qui s'était largement fait jour lors de ce Conseil de quartier. Mais, sur le point précis que vous évoquez, nous allons encore essayer de vous répondre. Je passe la parole à l'adjointe de quartier Audrey LEVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR : Merci Monsieur le Maire. Monsieur MOREUIL, je ne sais pas si vous étiez présents au Conseil de quartier jeudi dernier, mais en tout cas, Monsieur PASSIEUX de la voirie nous a présenté un peu le calendrier des travaux. Il est vrai qu'ils ont débuté très tard par rapport à ce qui était attendu. Il est vrai que vous avez voté pendant plusieurs années et attendu que cela commence. C'est très long. Trop long, trop lent. Vous avez été plusieurs à faire des remarques par rapport à des difficultés, à l'éclairage et à la peinture, mais nous en sommes au début. Des choses ont été entendues par la voirie et vont être rectifiées. Je pense qu'il faut faire confiance.

Au niveau de la chaussée aussi, les choses vont se faire. Nous avons eu le calendrier des travaux. Cela va s'étendre sur les mois à venir. En tous les cas, maintenant, au moins, les choses sont enclenchées. Les difficultés ont été entendues. Nous pouvons au moins nous réjouir que cela ait commencé.

Après, des engagements ont été pris au niveau de la voirie. Ils ne vont pas laisser cela ainsi. J'ai déjà eu un retour de Monsieur PASSIEUX par rapport aux remarques qui ont été faites sur la peinture et sur l'éclairage. *A priori*, les choses sont prises en main.

Par rapport à la RATP et par rapport à ce que vous disiez Madame BEAUDEAU, concernant les arrêts de la ligne 30, vous dites que nous ne pouvons pas être beaucoup plus précis. Je pense que la question de savoir où seront les arrêts et pourquoi la sous-dalle a été choisie alors que c'est une zone qui est déjà sous-encadrée au niveau de la circulation et qui n'est pas une zone de vie, à la base et si les impacts, par rapport aux cars touristiques ont été évalués, est quand même importante. Si vous, vous ne pouvez pas répondre, que nous ayons peut-être un contact au niveau d'Ile-de-France Mobilité pour avoir des éléments, ce serait peut-être important pour les habitants.

Monsieur le Maire : Merci pour ces informations plus précises qui ont été délivrées au Conseil de quartier. Je me substitue à la Ville de Paris d'une certaine façon, pour répondre sur la Traverse. Il est vrai que des débats ont eu lieu sur les différentes Traverses. Ce que je peux vous dire sur la Traverse du 15^{ème}, c'est qu'elle est maintenue. D'ailleurs, un avenant doit être voté ou a été voté - je ne sais plus où nous en sommes - au Conseil de Paris pour qu'elle soit prolongée d'un an supplémentaire. Des modifications seront peut-être faites ensuite. Mais, elle est prolongée.

Et évidemment, ce n'est pas la Ville de Paris qui choisit entre la RATP et une société privée. Il y a eu une libéralisation, si je peux dire, des systèmes de transport dans une loi, il y a quelques années, qui fait que ce mode de transport est ouvert à la concurrence, même à la concurrence européenne. Il y a donc eu un appel à candidatures, un appel d'offres même. Un jury s'est réuni. Aux alentours de 2014, puisqu'il s'agissait d'une demande très forte des élus du 15^{ème} qui était relayée ensuite par la Mairie centrale, ce jury a choisi la société B.E Green. La RATP était candidate également. C'est la société B.E Green qui a été choisie. Il y aura d'ailleurs un nouvel appel d'offres en fin de contrat. Peut-être la RATP sera-t-elle à nouveau candidate, mais là, la concurrence a joué. C'est la société B.E Green qui a été mandatée.

Nous avons des réunions régulières avec cette société. Il y a des améliorations : la boucle qui était un peu trop grande a été modifiée de huit kilomètres. Des stations ont été supprimées. D'autres ont été ajoutées en fonction de la fréquentation de ces stations d'ailleurs. Le système est évolutif. Nous avons décidé aussi d'une campagne de communication que devait lancer B.E. Green pour que ce système soit davantage connu des habitants.

Mais surtout, je pense - c'est ce que j'ai dit dans les discussions que j'ai eues avec la Ville et avec B.E Green - que la société n'est pas directement intéressée au nombre de voyageurs qu'elle transporte, puisqu'il y a une somme forfaitaire en quelque sorte, qui est attribuée par la Ville de Paris (ce n'est pas Ile-de-France Mobilité, ni la région) autour d'un million d'euros à cette société pour qu'elle puisse faire fonctionner cette ligne. Mais, qu'il y ait beaucoup ou peu de voyageurs, la société touche de toute façon cette somme. Donc, effectivement, elle n'est pas intéressée, si je puis dire, à ce qu'il y ait plus ou moins de voyageurs. Je pense que c'est ce système qu'il faut faire évoluer.

Et puis, il faut que la société puisse faire connaître ce mode de transports, parce que s'il est assez peu fréquenté - pas assez à mon goût même si les choses s'améliorent - c'est parce que les gens ne le connaissent pas, ne savent pas ce que c'est.

Nous traitons un certain nombre de sujets, mais je voulais répondre à votre question en vous disant que oui, elle est maintenue dans le 15^{ème} - je ne pourrais pas vous répondre sur les autres arrondissements. Et, deuxièmement, c'est une loi qui impose l'appel à candidatures, l'appel à la concurrence et qui ouvre à la concurrence l'organisation de ce type de transports. Y a-t-il encore quelques questions ou des élus qui souhaiteraient s'exprimer à nouveau ? Monsieur RIGAUD, bien sûr. Je vous en prie ; vous avez la parole.

Monsieur RIGAUD : Cela va être rapide.

Monsieur le Maire : Non, faites comme chez vous.

Monsieur RIGAUD : Par rapport aux travaux dont nous parlions tout à l'heure et qui ne sont pas satisfaisants, ne pourrions-nous pas prévoir des marches exploratoires mensuelles, par exemple, pour identifier toutes les zones qui n'ont pas été traitées, parce qu'elles sont nombreuses ? Nous sommes très loin des

quatre semaines dont vous avez parlé tout à l'heure pour l'asphalte, y compris des fosses qui ne sont toujours pas remplies. A mon sens, puisque vous sectorisez, nous devrions sectoriser ensemble.

Monsieur le Maire : « Sectorisons ensemble », voilà un bon slogan. Qui souhaite répondre ? Monsieur.

Monsieur MONDOLONI : Peut-être dire deux mots effectivement sur la qualité des chantiers à Paris et leur tenue. Il s'agit d'une préoccupation principale, la première raison étant que nous sommes engagés auprès de la Ville de Paris pour un montant de renouvellement qui est très important et que les millions d'euros de renouvellement se traduisent inmanquablement - c'est ce qu'expliquait Eric - par des kilomètres de tranchées effectuées dans les trottoirs de Paris. Pour nous, la condition de l'acceptabilité de ces investissements, c'est la bonne tenue des chantiers.

Concernant ce que vous évoquiez, à savoir la réfection de sols, nous avons distingué deux techniques : sur les très grands chantiers désormais, nous intégrons directement la phase béton, dès lors que nous faisons le remblai. C'est-à-dire que vous n'avez plus de trottoirs remblayés à zéro avec de la terre qui parfois fait de la saleté, de la boue dès qu'il pleut et les gens y pataugent. Nous avons directement un béton à moins 2 centimètres.

Mais effectivement, ce qu'Eric expliquait, c'est qu'entre le béton et l'asphalte, nous sommes obligés d'attendre entre une semaine et une dizaine de jours pour remettre directement de l'asphalte. Il est vrai que ce dévers de deux centimètres est toléré par le règlement de Paris. C'est la méthode qui est retenue.

Monsieur le Maire : Oui. Monsieur

Un intervenant : Les dates de chantiers qui sont annoncées ne sont pas respectées. Certains chantiers sur le quartier Labrouste devaient s'arrêter au 31 août. Des fosses y sont encore, y compris devant la clinique Labrouste. Je suis adjoint de quartier : quand nous interrogeons les ouvriers sur place, ceux-ci vous expliquent qu'ils s'engagent à combler la fosse à 15 jours. Celles qui sont à l'angle de la rue de l'Harmonie et de la rue Labrouste ou devant la clinique Labrouste, sont toujours ouvertes. Il n'y a pas d'ouvriers. A mon sens, vous ouvrez trop de

séquences de chantiers. Vos ouvriers doivent être en nombre limité : ils vont donc travailler sur un autre chantier et laissent l'ouvrage à vau-l'eau en attendant peut-être une réparation du trottoir. Cette organisation, vous l'avez bien compris, n'est pas du tout satisfaisante, puisque les gens passent leur temps à se manifester auprès de nous, les élus, mais aussi auprès de vous, peut-être.

Monsieur MONDOLONI : Oui. Je le comprends tout à fait. Deux points : sur ce cas là, je suis tout à fait prêt à regarder effectivement ce qu'il se passe et si le chantier a été oublié, bien sûr, nous ferons un remblaiement tout de suite.

Il arrive parfois - vous l'avez évoqué - pour un chantier qui devait se finir fin août, des sessions de crises de chaleurs estivales qui font que les équipes d'exploitation qui font habituellement les montages sur ces chantiers là sont réquisitionnées au dépannage, au traitement de l'urgence et donc les plannings initiaux prennent du retard. C'est très fréquent l'été. Nous essayons de caler un maximum de chantier l'été, parce qu'en août, évidemment, c'est là que nous gênonons le moins, car les gens sont en vacances et sont peu présents à Paris et, pour autant, c'est la période pendant laquelle il arrive que nous ayons le plus d'aléas qui n'étaient pas programmables.

Pour cette fouille là, je vous propose de vous laisser mes coordonnées, puis que nous regardions ensemble ce qu'il est possible de faire.

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, je crois que beaucoup de sujets ont été évoqués concernant les services publics de proximité. Bien sûr, ce sujet est inépuisable. Je n'ai pas la prétention de répondre à toutes les questions et de faire des améliorations constantes et considérables. D'autres services publics peuvent aussi être sollicités. Les réponses étaient celles des responsables. Je voudrais remercier pour leur participation - car ils ont quand même été soumis à rude épreuve et cela était normal d'ailleurs de la part des élus et des habitants - de la RATP, d'ENEDIS, de La Poste et également Madame LEVIEUX, la DGS du 15^{ème}.

Nous continuerons bien sûr à progresser autant que possible dans les voies qui nous ont été indiquées lors de cette réunion, parce que des chantiers ont été ouverts, si je puis dire, et des voies sur lesquelles nous allons prolonger notre intervention de façon à améliorer la vie quotidienne des habitants du 15^{ème}. C'est

notre but à tous, bien évidemment. Et nous sommes en contact permanent avec ces entreprises et ces administrations.

Merci à Madame BEAUDEAU d'avoir posé sa question et merci aux associations présentes ; merci aux quelques élus qui sont restés présents jusqu'au bout, frigorifiés. Je vous souhaite une très bonne fin de soirée. La séance est levée.

La séance est levée.



Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement